

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 43 du 29 août 2014

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 21 janvier 2011 fixant la liste des emplois d'officiers et de sous-officiers commissionnés recrutés au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense au sein de la gendarmerie nationale.

Du 20 juin 2014

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 21 janvier 2011 fixant la liste des emplois d'officiers et de sous-officiers commissionnés recrutés au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense au sein de la gendarmerie nationale.

Du 20 juin 2014

NOR I N T J 1 4 1 3 9 8 2 A

Texte modifié :

Arrêté du 21 janvier 2011 (JO n° 26 du 1er février 2011, texte n° 22 ; signalé au BOC 34/2014 ; BOEM 651.2, 651.4.1).

Référence de publication : JO n° 154 du 5 juillet 2014, texte n° 50 ; signalé au BOC 43/2014.

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L. 4132-10 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2 ;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 relatif aux militaires commissionnés, notamment son article 1^{er} ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2011 fixant la liste des emplois d'officiers et de sous-officiers commissionnés recrutés au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense au sein de la gendarmerie nationale,

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 21 janvier 2011 susvisé est modifié comme suit :

Après l'alinéa :

« - copiste-arrangeur ; »,

insérer l'alinéa suivant :

« - assistant de production et de communication ; ».

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 20 juin 2014.

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale,

P. MAZY.